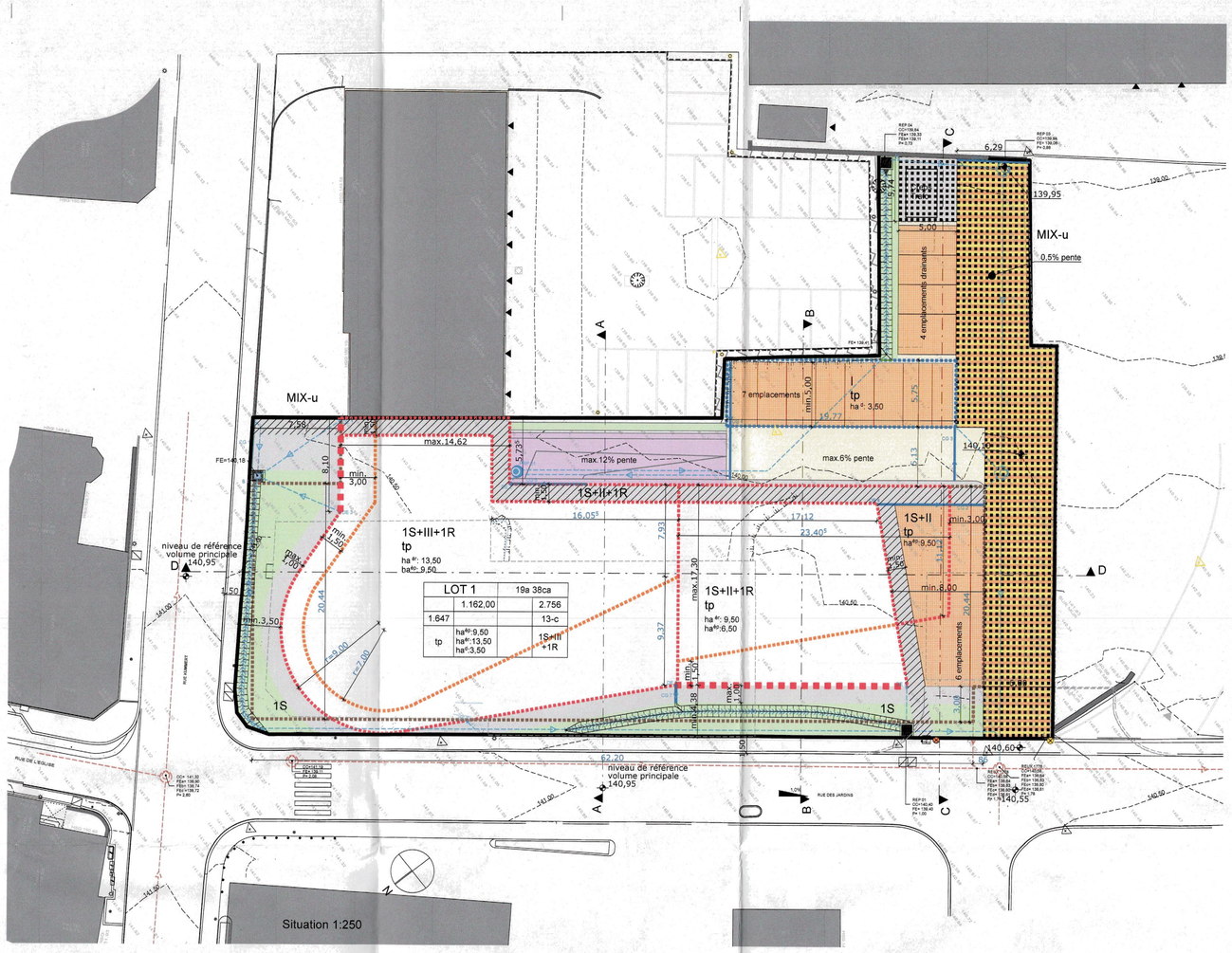

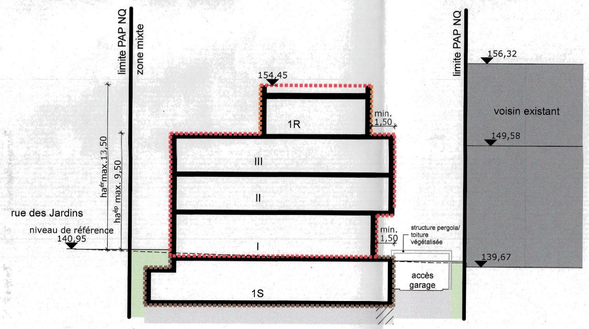

Coupe A-A

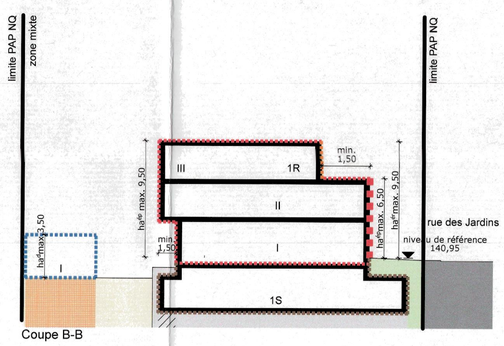

Coupe B-B

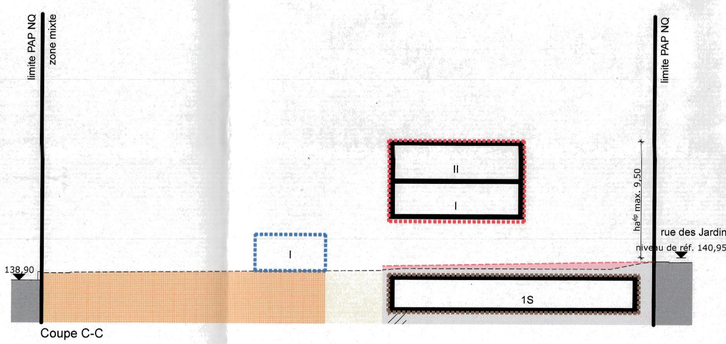

Coupe C-C

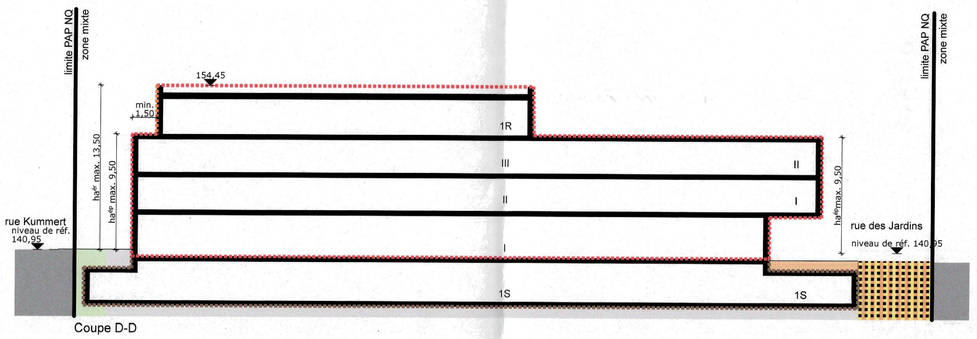

Coupe D-D

Surface brute du PAP NQ	22,9882 ares
Surface à céder à la commune	3,6051 ares = 15,68 %

LEGENDE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- ho-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions, et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Référence: 19110/PA1/43C
Le présent document appartient à ma décision du: 30/10/2024
Le Ministre des Affaires Intérieures
Léon Gloden

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à céder au logement par construction
- x%-y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE SUPPLEMENTAIRE

- surface privé drainante
- futur projet
- 1.50 cotation noir à titre impératif
- 1.50 cotation bleu à titre indicatif
- éclairage public exstant
- nouveau éclairage public
- limites de surfaces étage en retrait
- recouvrement pergola/vert des rampes d'accès

INDICE:	DATE:	MODIFICATIONS:	DESS.
A	30.03.2021		
B	18.10.2021	modification selon avis de la cellule du 8 juillet 2021	
C	20.09.2024	modification ponctuelle	
D			
E			
F			
G			
H			
I			

WEB Architecture + Urbanisme
22, Schaffmillt b.p. 34
L-6701 Grevenmacher
T. 00352 75 90 50
F. 00352 75 90 60
info@archi-web.lu
www.archi-web.lu

MAITRE D'OUVRAGE: MOSEAL SARL

PROJET: PAP "RUE DES JARDINS" A GREVENMACHER

OBJET: PARTIE GRAPHIQUE

STADE: PAP

INDICE	ECHELLE:	DATE:	PLAN N°:	C.P.
C	1:250	29.09.2020	1812-2.01	LM

IMPRIMÉ LE: 25.10.21